



COMMUNE
DE
TOURVILLE-SUR-ARQUES

**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 02 SEPTEMBRE
2020
Compte-rendu**

L'an deux mil vingt, le deux septembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en date du vingt-sept août 2020, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur COLLIN Yoann, Maire.

Etaient présents : Monsieur COLLIN Yoann, Maire,
Madame BOITOUT Marie, Madame AUGUSTIN Natacha, Monsieur BERRUBE Fabrice, Monsieur CARPENTIER Stéphane, Monsieur LECONTE Yannick, Madame MASSIEU Myriam, Monsieur LEGOIS Yannick, Madame BEAUDRY Virginie, Madame LEGOIS Maguy, Monsieur BELLET Dany, Madame BOULAIS Dominique, Madame SAVOYE Emilie, Monsieur LAUTAR Benoit et Monsieur FLAMANT Laurent formant la totalité des Conseillers en exercice.

Pouvoir :

Membres en exercice : 15 présents : 15 votants : 15

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur LAUTAR Benoit

A 19 H 00 Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil municipal concernant le dernier procès-verbal. Le Conseil valide **à l'unanimité**.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'usage de l'une de ses délégations soit la renonciation à acquérir une liste de biens sur la commune, soit :

- 17 Rue de l'Ancien Puits,
- 52 Rue des Forrières du Midi, AB 18 et 167,
- 09 Résidence du Midi,
- 07 Route d'Anneville, sections AE 101, 102, 103, 104 et 121.

Logement communal

Monsieur le Maire reporte au Conseil la visite de l'appartement communal avec un candidat à la location. Cette personne possède une société de gardiennage, est père de 2 enfants à scolariser et envisage de faire construire sa maison dans 2 à 3 ans. Monsieur le Maire explique que l'installation de ce Monsieur à TOURVILLE-SUR-ARQUES est justifiée par la proximité à la fois des écoles et de son travail

régulièrement basé à DIEPPE. Monsieur le Maire attire l'attention sur le délai dont dispose l'équipe pour étudier le dossier de candidature, directement lié à l'impératif de scolarisation des enfants du candidat locataire. Le Conseil est donc en attente des éléments de constitution du dossier de candidature de cette personne néanmoins sans exclure de possibles nouvelles demandes futures.

Situation du dossier concernant le passage en LED de l'éclairage public

Monsieur le Maire remercie en premier lieu la commission travaux qui a réalisé un travail conséquent pour proposer au Conseil des solutions économiques et intelligentes à l'aide du SDE 76. C'est l'un des conseillers qui est désigné par la commission travaux pour reporter les éléments à l'équipe du Conseil :

- Le conseiller désigné fait lecture du compte-rendu suivant :

Présentation du SDE 76

Le Syndicat Départemental d'Énergie a pour origine la sécurisation et la modernisation du réseau électrique (extension renforcement enfouissement de ligne, et éclairage public, transition énergétique...).

Elle est financée au travers de taxes sur les factures d'électricité et de dotation de l'état.

Les différentes subventions accordées par le SDE 76 :

- Effacement de réseau électrique et éclairage public 75%
- Extension de réseau électrique et éclairage public 95%
- Installation borne marché 95%
- Passage de l'éclairage public et des terrains de sports en LED 80%

Les subventions sont revues chaque année et peuvent être réparties différemment selon la politique du SDE 76.

Possibilité d'équiper une surface en toiture des bâtiments communaux en panneaux solaires avec exploitation par le SDE 76 durant 20 ans (le projet doit être validé par le SDE 76).

Le SDE 76 fait un point avec chaque commune entre mai et juin sur les différents projets à réaliser ou en cours.

Deux réunions par an, en novembre et avril, sont organisées pour l'ensemble des adhérents par Commission Local d'Énergie.

Projets souhaités pour la commune :

A cours terme.

- Passage de l'ensemble de l'éclairage public en LED. Projet subventionné à 80% par le SDE 76 et TVA récupérable au bout de 2 ans. Le SDE 76 souhaite travailler sous forme de plusieurs tranches sous forme de dossier, afin de répartir l'investissement sur plusieurs années.

Ainsi d'ici fin septembre pour une réalisation avant la fin de l'année, un dossier est en cours de montage pour le passage en LED de la rue de Miromesnil et Maupassant, la plus énergivore. L'éclairage spécifique de 2 à 3 passages piétons (école, église et local télécom) à délibérer au Conseil municipal. L'éclairage du préau derrière la mairie en LED. L'éclairage de la mairie en LED. La mise en place d'un coffret type marché sur le parking de la mairie et l'actuelle place du marché.

Des dossiers seront montés pour le reste de l'éclairage public.

A moyen termes :

- Passer l'éclairage du terrain de foot en LED.
- Passer le toit du bâtiment technique en panneau solaire.

En cours :

- Pour valider la première tranche le Conseil doit avoir délibéré avant le 15/09. Passage axe principal de Tourville-sur-Arques en LED et validation de l'éclairage des passages piétons.
- Le choix des lampes LED type IZYLIUM a été retenu.

- Le correspondant CEGELEC est de retour de vacances le 02 septembre.

Autres :

- Le SDE 76 est en partenariat avec le Crédit Agricole pour les prêts, ceux-ci étaient aux alentours de 0,55% sur 5 ans pour 2020.
- Des prises sur l'éclairage public sont en places et peuvent être rajoutées. Afin de mettre en place de l'éclairage de Noël qui peut être loué.

Prochaine rencontre du SDE 76 le 18 septembre à 9h00.

Les membres du Conseil évoquent l'idée d'éclairer le préau dont le passage reste sombre à l'usage. Monsieur le Maire propose d'ajouter un filet pour empêcher les hirondelles de nicher.

Monsieur le Maire indique qu'il ne coûte rien à la commune de réaliser les dossiers de dossiers de subventions auprès du SDE 76, et que le partenariat avec le Crédit Agricole est intéressant.

Le Conseil échange sur les garanties, la commission travaux répond que l'ampoule est garantie 7 ans tandis que le système LED l'est à vie.

2020-055

Continuité du remplacement de la secrétaire de mairie

Monsieur le Maire fait mémo pour le Conseil de l'absence de la Secrétaire de mairie, pour cause d'arrêt de travail et ce jusqu'à la fin du mois d'octobre 2020. Monsieur le Maire rappelle la nécessité de son remplacement et demande à l'équipe son avis sur le prolongement du contrat de la Secrétaire de mairie remplaçante, employée par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime sur 26h30 jusqu'au 31 octobre 2020.

Le Conseil municipal vote Pour, à l'**unanimité** des voix le renouvellement du contrat de la Secrétaire de mairie remplaçante pour le remplacement de la secrétaire de mairie.

2020-056

Contrat Antoine CODY

Monsieur le Maire retransmet au Conseil le besoin du Responsable des agents techniques de la commune de disposer de la présence de l'agent technique remplaçant pour un mois supplémentaire. Les membres du Conseil questionnent le Maire sur l'impact budgétaire qu'engendre la prolongation du contrat. Monsieur le Maire répond que malgré l'investissement dans ses missions, il est en effet proposé un terme au contrat de l'agent technique remplaçant fin septembre pour la bonne gestion financière de la commune. Monsieur le Maire précise par ailleurs que beaucoup de travail a été réalisé par l'ensemble de l'équipe technique durant cette période estivale, que des travaux de rénovations et d'entretiens sont encore envisagés sur les bâtiments communaux notamment, avec l'équipe technique et qu'un partenariat avec le lycée Emulation Dieppoise faciliterait la rénovation de la barrière de l'école grâce au matériel spécifique qu'ils possèdent.

Le Conseil municipal vote Pour, à l'**unanimité** des voix le renouvellement du contrat de l'agent technique remplaçant jusqu'à la fin du mois de septembre 2020.

Temps de travail ATSEM

Monsieur le Maire invite le Conseil à la réflexion sur le cadre d'emploi des ATSEM dont l'exercice de leur métier les amène à s'occuper des enfants sur leur temps de pause repas qui devient alors du temps travaillé. L'ensemble du Conseil échange sur une évolution possible et évoque plusieurs pistes dont celle de contacter le Centre De Gestion du 76 pour approfondir le contexte légal, ou de faire appel à la maison des jeunes. La question de la responsabilité des ATSEM, celle de la rémunération durant le temps de pause sont abordées.

Ouverture de l'église SAINT-MARTIN le samedi 1 fois par mois :

Monsieur le Maire propose au Conseil d'offrir une plage d'ouverture aux visiteurs de l'église SAINT-MARTIN au rythme d'une fois par mois sur un après-midi de 14h00 à 18h00. Il informe l'équipe que des administrés pourraient également être intéressés pour faire cette permanence en alternance avec les élus comme par exemple Madame VANHEULE. Une conseillère informe de l'existence d'un petit livret qui relate l'histoire de l'église. L'équipe municipale échange sur le ménage, réalisé par une personne dédiée avant chaque évènement, et qui sollicite de l'aide pour l'entretien de l'église. Un membre du Conseil envisage le service civique en soutien et demande s'il existe des aides pour répondre à notre besoin présent. Monsieur le Maire répond qu'au besoin les employés communaux peuvent prendre en charge la mission car l'église est un bâtiment communal. Le Conseil municipal échange sur les dates d'ouvertures et décide de fixer les permanences tous les derniers samedis du mois. Monsieur le Maire propose la date de départ pour l'année 2020 au 26 septembre pour ensuite disposer le 24 octobre, le 28 novembre, ainsi que le 26 décembre, sous réserve de mouvements éventuels liés aux conditions du COVID.

Le Conseil municipal vote Pour, à l'**unanimité** des voix l'ouverture de l'église SAINT-MARTIN un samedi par mois de 14h à 18h à compter du samedi 26 septembre 2020.

Situation COVID repas des anciens :

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur la pertinence de maintenir le repas des anciens qui pourraient demeurer absents cette année, lié au contexte COVID. Monsieur le Maire propose le report de l'évènement et invite les membres de la commission « Vie du Village » à proposer des solutions plaisantes pour tous les concernés. Le Conseil entame la réflexion à propos d'un colis amélioré, d'une attention particulière, d'une remise en main propre, sur ce dernier point un membre de l'équipe souligne le contexte COVID qui devra évidemment être pris en compte dans la recherche de solutions. Monsieur le Maire propose à la commission de se réunir au nom d'une alternative avant de prendre délibération sur le devenir du repas des aînés pour l'année 2020.

Communications diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil de la négociation du contrat pour l'ascenseur. Monsieur le Maire explique à l'équipe que, jusqu'alors, était en place un contrat avec Thyssen Krupp pour l'ascenseur une ligne téléphonique dédiée en cas d'urgence. Monsieur le Maire indique que le seul geste commercial qui pouvait être fait par Thyssen Krupp est celui d'intégrer l'abonnement d'une ligne GSM reliée à l'ascenseur, d'un montant de 39 € (trente-neuf euros) mensuel, en lieu et place de la ligne téléphonique actuelle, que la mairie payera le remplacement de la ligne numérique par une ligne GSM et qu'en un an nous gagnerons 29 € (vingt-neuf euros) par mois. L'ensemble du Conseil est favorable à cette décision.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'activation d'une ligne téléphonique unique pour joindre les deux écoles.

Monsieur le Maire reporte son échange avec le rectorat où il a eu contact avec le cabinet de l'inspection académique au sujet de la fusion de l'école. C'est l'une des maitresses qui assurera l'intérim des deux écoles avec une journée de décharge par semaine lui permettant d'assurer ses fonctions et précise que cette décision amènera

mécaniquement moins de réunions, moins de démarches comme pour le dossier unique à monter pour l'Ecole Numérique.

Monsieur le Maire explique son rendez-vous avec la DREAL et la DIRNO pour la RN27 et la sortie de TOURVILLE-SUR-ARQUES. Il rencontrera la direction des routes d'ENVERMEU le 9 septembre prochain à 10h00 avec la commission travaux afin d'échanger sur la sortie de route D915.

Monsieur le Maire annonce au Conseil l'arrivée de la fibre dans 2 mois.

Monsieur le Maire fait memento à propos des travaux chemin des Ballardins qui seront réalisés prochainement et assure la rencontre avec les riverains.

Monsieur le Maire aborde le projet de la classe flexible : c'est une méthode qui vient des pays du Nord permettant à l'enfant d'être plus réceptif grâce à une meilleure position. L'ensemble du Conseil échange sur les succès rencontrés dans d'autres écoles évoquant les solutions possibles comme par exemple le ballon à la place de la chaise, une souplesse sur la tenue des chaussures ou encore une table à hauteur adaptée.

Monsieur le Maire relate sa rencontre avec les interlocuteurs de l'association Contre AQUIND, dont l'objectif est de faire suspendre le projet AQUIND destiné à faire passer des câbles d'alimentation à section élevée en électricité entre la France et l'Angleterre. Monsieur le Maire explique qu'après avoir entendu les deux membres de l'association « CONTRE AQUIND », plusieurs points rentrent en considération. Le premier est la non transparence vis-à-vis de ce que va réellement rapporter aux collectivités territoriales le projet, le deuxième point est la provenance des fonds d'investissements, douteuse. Monsieur le Maire dans un souci de cohérence et d'unité avec les Maires impactés, propose de s'opposer à ce projet. Monsieur le maire invite un propriétaire terrien de la commune à expliquer l'impact d'une ligne à surtension sur l'élevage. Ce même propriétaire acquiesce.

Une conseillère interroge le Maire sur l'accès PMR au presbytère. Monsieur le Maire confirme que l'accès PMR, afin de répondre à la norme handicapé au presbytère, est bien prévu en dallage, pour drainer l'eau, et ainsi éviter que les enfants aient les pieds trempés, le tout relié au bâtiment par un raccord. Une petite barrière va être ajoutée.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil sa visite de la cour d'école après travaux. Il explique que la société en charge de la réfection de la cour d'école doit revenir un mercredi afin de combler un affaissement sur 15m². En dehors de ce constat, Monsieur le Maire communique au Conseil la parfaite exécution de la mission par l'entreprise.

Monsieur le Maire indique au Conseil que, par un souci d'économies, la société AXIMUM en charge du marquage des nez de marche à l'école se déplacera pour effectuer plusieurs missions de marquage le même jour. Il est précisé que chaque déplacement de la société AXIMUM coûte à la commune environ 350 € (trois cent cinquante euros.) Un membre du Conseil demande si un marquage au sol peut être envisagé pour empêcher le stationnement des voitures devant la salle des fêtes, qui rend le passage dangereux. Le Conseil reprendra ses échanges ultérieurement.

Prochain Conseil municipal : Mercredi 10 novembre 2020 à 19 H 00.

Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 20 h 45.